

## COVID 19 - ACCORD SUR LES MESURES RELATIVES AU CHÔMAGE PARTIEL

Depuis le 16 mars notre pays est placé en état de confinement. Cette situation devrait durer au moins jusqu'au 11 mai, selon la déclaration faite par le Président de la République le 13 avril dernier. Décidé pour tenter d'enrayer la phase de progression du virus covid-19, ce confinement doit se conjuguer avec le maintien d'une activité économique, dans les meilleures conditions de protection sanitaire pour les salariés, comme l'a rappelé le Chef de l'État lors de cette même allocution.

Notre activité a été arrêtée le 18 mars en production et le 22 en tertiaire, afin de prendre le temps de définir et mettre en place les dispositions sanitaires indispensables au maintien des missions prioritaires, pour tous ceux qui ne pouvaient pas télé-travailler. Ces dispositions ont été présentées aux Organisations Syndicales qui les ont approuvées à une très large majorité, permettant une reprise limitée du travail in situ dès le 3 avril.

Cependant, la gravité de cette crise, son impact sur le fonctionnement de notre entreprise, font que nous devons prendre des mesures de chômage partiel pour pallier la baisse très importante de notre activité.

Les modalités qui ont été arrêtées par le gouvernement permettent d'assurer jusqu'à 84% du salaire net pour un non-cadre, alors que les cadres bénéficient d'un accord de branche leur garantissant 100% de leur salaire net.

Suite aux réunions des 2 et 9 avril 2020, les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et UNSA ont signé un accord visant à définir des modalités dérogatoires de mise en place du chômage partiel, basées sur les principes d'équité, de responsabilité et de solidarité. Je tiens à les en remercier. Le détail des mesures vous sera communiqué par la DRH, mais je veux d'ores et déjà saluer l'accord trouvé, qui permet à l'ensemble des salariés concernés par le chômage partiel, cadres et non-cadres, de bénéficier de 92% de leur salaire net.

Ces nouvelles mesures doivent nous aider à traverser la crise mondiale qui frappe dramatiquement notre pays et affecte notre industrie. Dès à présent, nous travaillons à renforcer les dispositions de protection qui seront indispensables pour que la remontée en puissance de nos activités puisse se poursuivre et la reprise du travail s'étendre dans les prochaines semaines. C'est en étant unis et solidaires que nous préparerons notre entreprise pour relever les défis qui nous attendent dans les mois à venir. Ensemble faisons face.



**Éric Trappier**  
Président-Directeur général